



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 JUILLET 2024

Début de la séance : 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le trois du mois de juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints,, Jacques Dupont, Christian Dupont, Sabine Poprawka, Philippe Sambourg , Christophe Podevin, Sandra Savary, Hélène Demol, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, conseillers municipaux.

Absents excusés : Aymeric Ansel (pouvoir à Pascal Penet), Colette Blondel (pouvoir à Carole Butin), Hélène Fiolet (pouvoir à Isabelle D'Haillecourt), Pascal Monsauret (pouvoir à Christian Dupont), Brigitte Leblond (pouvoir à Anne Alguazil).

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2024 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande de rajouter 3 questions supplémentaires, concernant la signature d'une convention concernant le transport scolaire, les zones d'accélération des énergies renouvelables et la délimitation du domaine public autoroutier.

1) Tarifs garderie :

Les effectifs de la garderie ont bénéficié d'une augmentation. C'est maintenant deux agents qui sont mobilisées pour la garderie du matin et du soir.

Pour combler ce surplus d'activité, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la garderie comme suit :

-Pour les helfallois : 1.00€ le matin, 1,50€ l'après-midi, 2.00€ la journée complète.

-Pour les extérieurs : 1.50€ le matin, 2.00€ l'après-midi, 3.00€ la journée complète.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Concession cimetièrè :

Monsieur le Maire met en avant que dans de nombreuses communes alentour, les concessions perpétuelles disparaissent pour laisser place à des concessions de 30 années maximum.

Monsieur le Maire propose, dans un souci de meilleur entretien des cimetières, de supprimer les concessions perpétuelles, et de concéder au maximum pour 30 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Travaux chaufferie Salle des Sports :

L'appel d'offre concernant le projet de réfection de la chaudière de la Salle des Sports est terminée depuis peu. Le cabinet d'étude ECOBAT étudie en ce moment l'ensemble des offres qui nous sont parvenues.

La Commission d'Appel d'Offre se réunira sous peu. Pour continuer à entériner l'avancée du projet, Monsieur le Maire demande l'autorisation de lancer les travaux dès que l'offre sera sélectionnée.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) Travaux Rue de l'Argilière :

Les travaux Rue de l'Argilière concernant le lotissement suivent leur cour. Cependant, il est question de la réfection d'un trottoir, dans le cadre du MMU, situé en face du lotissement, et qui peut s'avérer dangereux pour les usagers.

Le Président demande l'autorisation de signer l'offre lui paraissant la plus avantageuse et qualitative, même si la plupart des offres sont supérieures aux estimations de l'architecte, suivant contact du MO.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

5) Transport scolaire - Convention :

La Commune propose depuis de nombreuses années, un service de ramassage scolaire. Ce dernier est assuré par les agents de la Commune, titulaire du permis D, et avec un véhicule dont la Commune est propriétaire.

Un agent a échoué 2 fois au Permis et a démissionné. Le dernier agent part à la retraite le 1^{er} Septembre. Monsieur le Maire précise l'impossibilité d'avoir un chauffeur au 1^{er} Septembre. Il ajoute qu'il a contacté un transporteur et que le coût de revient serait très élevé.

Il propose d'assurer le transport avec 1 minibus (9 places) avec les agents qui disposent du permis B. Il faudra réaliser 2 allers retours par 1/2 jour. Une convention serait passée avec le garage pour un montant de 20€ par journée (+ essence).

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention entérinant cette location.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

6) Loi APER:

Le Président précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les Communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Monsieur le Maire précise que ces zones soient portées à la connaissance du public.

Deux types d'énergies sont répartis dans deux zones différentes :

-Solaire, photovoltaïque et thermique en toiture et au sol dans les « zones constructibles » du PLUI

-Eolien dans les zones dites « à vent ».

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Délimitation du domaine public autoroutier :

Dans le cadre des opérations de Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A26, il est indiqué que l'ouvrage sur le Chemin Rural n°3 est la propriété de la Commune, que les ouvrages sur la RD195 et la RD 212 sont la propriété du Département, et que le chemin d'exploitation qui jouxte les parcelles ZA45, ZA44, ZA46, ZA47, ZA48 et ZA49 concerne l'AFR de Helfaut, et non la Commune.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à cette délimitation, en l'autorisant à signer l'acte de restitution à la Commune, frais à charge de la SANEF.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS

-Recrutement adjoint technique : Un nouvel agent va rejoindre les effectifs du service technique le 01 Août prochain, Fabien CABARET.

-Problèmes effectif : le service féminin est impacté par le départ de deux agents, en contrat de remplacement et en contrat PEC. Un nouveau contrat en remplacement a été recruté à la date du 08 Juillet 2024, LEFEBVRE Mélanie.

-Repas des aînés : ce dernier sera encore cette année assuré par la Commune.

-Suppression des collectes de bouchon : le dispositif est supprimé, compte tenu que le ramassage en Mairie ne se fait plus.

-Dissolution du TCSOH : Le Tennis Club Saint-Omer a voté sa dissolution.

-Fête du patrimoine : Une manifestation est prévue à l'église d'Helfaut dans la cadre des journées du Patrimoine. Un guide ainsi qu'une animation musicale sont prévus.

-Directrice et professeurs : Madame Lucas quitte ses fonctions de directrice de l'école mais restera professeur. Madame Lasvergnas elle, va quitter l'établissement. Ainsi une nouvelle directrice, Madame Angélique, et une nouvelle professeure vont rejoindre les effectifs de l'école.

Levée de séance à 19h15.

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary